



Indivision , séparation et prêt aux 2 noms

Par francois80, le 12/03/2016 à 15:34

Bonjour.

Je nage un peu dans le brouillard mais peut-être que quelqu'un pourra me donner un début de réponse .

J'ai contracté en 08/2011 un emprunt pour achat d'n terrain et construction avec mon ex-concubine en co-emprunteuse .

Depuis , la situation a évolué dans le mauvais sens . Madame est partie .

Le bien se trouve donc à ce jour en indivision mais je précise que j'ai toujours assuré l'intégralité des paiements pour le prêt , les taxes , impôts , etc ... Elle n'a jamais réglé quoi que ce soit qui ai lien avec ce bien .

Aujourd'hui, elle souhaite sortir de cette situation d'indivision mais pour des raisons de liquidation judiciaire , je ne peux renégocier un prêt . Mon notaire semble me dire qu'elle peut juste demander un abandon a titre gratuit de sa part d'indivision . Je me débrouille pour régler les mensualités auprès de la banque parce que je ne veux pas vendre , j'y perdrai tout ce que j'ai pu y mettre .

Quelqu'un aurait-il une idée sachant que la banque , du fait de la liquidation, essaye de me pousser à la faute .Les fonds nécessaires au paiement des mensualités sont disponibles sur le compte qui servait à celà mais refuse de prélever .A l'aide ...